

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothée, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : DERISQUEBOURG Laurence pour BERLAK Colette, VILAIN Elisabeth pour BOULANGE Virginie, MARGUERITE Corinne pour VANNOUQUE Yves.

Secrétaire de séance : COMYN Dorothée

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal sans remarques.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 75-12-2023



L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/12/2023
Date d'affichage	06/12/2023
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothée pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SIVU CALFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.2224-3,

L'adjointe au Maire en charge des relations avec les entreprises informe le Conseil Municipal que conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, les membres du comité syndical ont transmis à la commune de Sainghin-en-Mélantois le rapport d'activité de l'exercice 2022.

Il indique que le rapport peut être consulté sur le site de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Rapport d'activité de l'année 2022 transmis par le Comité syndical.

INDIQUE qu'il n'émet pas de remarques particulières quant à ce rapport.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 76-12-2023



L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	06/12/2023
Date d'affichage	06/12/2023
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothée pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : CONVENTION MEL – PROLONGATION DE LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) – 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Métropolitain de la MEL en date du 19 octobre 2018 et 14 décembre 2018, portant mise en place d'un dispositif métropolitain de valorisation des CEE avec les communes volontaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 70-11-2018 du 6 novembre 2018, approuvant la signature de la convention de la MEL et l'adhésion de la commune au service mutualisé pour la gestion des CEE.

Vu les délibérations n° 21 C 0459 du 15 octobre 2021 et 21-C-0613 du 17 décembre 2021 du Conseil Métropolitain de la MEL, portant sur le renouvellement du dispositif pour cinq ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,

Vu la proposition de convention de prestation de service et de regroupement reçue de la MEL,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10-02-2022 du 22 février 2022 prolongeant l'adhésion au Dispositif Mutualisé de Valorisation des CEE.

Consciente du défi financier que représente la transition énergétique et bas carbone du territoire, la Métropole européenne de Lille (MEL) s'engage à soutenir les projets visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, la MEL anime et coordonne un dispositif mutualisé de valorisation des actions éligibles aux CEE, dont peuvent bénéficier les services de la MEL, les communes volontaires et autres structures éligibles du territoire (CCAS, Syndicat, ...). Dans ce cadre, la MEL propose aux adhérents de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

Dans le cadre du schéma métropolitain de mutualisation, et conformément aux objectifs de réduction de la demande en énergie inscrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en février 2021, le Conseil métropolitain a validé le 15 octobre 2021 la poursuite de cette offre de service mutualisée pour la période 2022-2025, et en a fixé les modalités de mise en œuvre le 17 décembre 2021.

Ouvert à toutes les communes, ce dispositif mutualisé bénéficie à ce jour à la MEL, ainsi qu'aux 61 communes adhérentes et à la FEAL.

Entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023, la MEL s'est engagée à vendre auprès de la société OFEE (Groupe LEYTON) l'ensemble des CEE générés dans le cadre de ce regroupement, et ce pour un volume minimum de 40.000 MWh cumac (mégawatts-heures cumulés actualisés) à un prix minimal de 6,80 € par MWh cumac, révisable à la hausse selon l'évolution du marché national des CEE.

Sur la période 2022-2023, la MEL a ainsi valoriser 8.445 opérations d'efficacité énergétique, générant 90 329 MWh cumac pour une recette totale de 643 482 € dont 612 520 € reversés à 36 communes et à la FEAL (Fédération d'Électricité de l'Arrondissement de Lille).

Au terme d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt, Le Conseil métropolitain en date du 20 octobre 2023 a validé la conclusion d'un nouveau partenariat financier avec la société HELLIO Solutions portant sur tous les CEE certifiés dans le cadre du regroupement métropolitain entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025. L'offre de prix négocié et garanti est de 7,1 € par Mwh cumac minimum, révisable à la hausse selon l'évolution du marché national des CEE. Par conséquent, les membres du regroupement percevront une recette nette minimum, déduite des frais de gestion, de 6,77 € par Mwh cumac généré.

La commune est adhérente à ce service mutualisé, et a ainsi conclu avec la MEL une convention de prestation de service en date du 17/03/2022, définissant précisément les modalités de mise en œuvre pour la période 2022-2023. Afin de continuer à bénéficier de ce service, il est proposé d'adopter l'avenant ci-joint visant à intégrer ces nouvelles modalités de valorisation financière pour la période 2024-2025, et à prolonger la durée de cette convention en conséquence jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour mémoire, cette offre de service complète une palette d'outils déployée par la MEL, visant à accompagner les communes vers la rénovation durable de leur patrimoine comprenant notamment :

- le service de Conseil en énergie partagé, ouvert aux communes de moins de 15 000 habitants renouvelé en juin 2021,
- le fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, doté d'une enveloppe annuelle de 5 millions d'euros,
- le Contrat de chaleur renouvelable territorial, soutenant avec l'appui de l'ADEME tous les projets de production de chaleur renouvelable éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

DE PROLONGER son adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie en tenant compte des nouvelles modalités de valorisation financière pour la période 2024-2025 ;

D'AUTORISER le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille l'avenant à la convention de prestation de service mutualisé ;

D'AUTORISER la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélançois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 15/12/2023

Fait à Sainghin en Mélançois, le 15/12/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

J. DUCROCQ

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 77-12-2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

Date de convocation	06/12/2023
Date d'affichage	06/12/2023
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothée pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : PROLONGATION DU DISPOSITIF « LOGEMENT TREMPLIN » EN PARTENARIAT AVEC SOLIHA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 54-06-2021 portant sur la mise en place du dispositif Logement Tremplin en partenariat avec SOLIHA,

Vu la délibération n° 59-09-2022 prolongeant le dispositif en 2022

Considérant la proposition de SOLIHA pour la prolongation du dispositif « Logement Tremplin »,

L'adjointe au Maire en charge des affaires sociales explique que la commune souhaite poursuivre cette action engagée en 2021, avec le même partenaire, à savoir le bailleur social SOLIHA.

Ce projet répond aux objectifs suivants :

- Favoriser l'accès au logement pour des ménages en difficultés sociales et d'habitat
- Evaluer et faire progresser leur compétence d'autonomie d'habiter dans le logement
- Favoriser le parcours résidentiel ascendant des ménages accompagnés
- Promouvoir leur accès au parc social/privé ou les orienter vers une solution de logement adaptée

Il consiste à mettre en place un accompagnement social vers un logement du bailleur situé sur la commune (dit « Logement tremplin ») par le biais d'un bail précaire de 1 an, renouvelable une fois 1 an.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont :

- Des jeunes de 18 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle
- Des ménages fragiles ou sans logement ou rencontrant des difficultés préoccupantes
- Des personnes rencontrant d'autres problématiques repérées par la commune

Le coût annuel de ce projet était de 1 360 € en 2021 et 1 691 € en 2022, alloué par le biais d'une subvention, qui servait principalement au financement de l'accompagnement social par le bailleur (0.05 ETP) et du logement. La proposition est de 1 502 € en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

D'APPROUVER la prolongation du dispositif « Logement Tremplin » en partenariat avec le bailleur social SOLIHA.
D'ATTRIBUER la subvention mentionnée au bailleur social.
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélançois, les jour, mois et an susdits.
Certifié exécutoire compte tenu
De la réception et de la Publication en Préfecture le 15/12/2023
Fait à Sainghin en Mélançois, le 15/12/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 78-12-2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

Date de convocation	06/12/2023
Date d'affichage	06/12/2023
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothée pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : CONVENTION ILEVIA – CHARGEMENT CARTE PASS PASS

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT),

La société ILEVIA est en charge de l'exploitation des réseaux de transports publics en délégation pour la Métropole Européenne de Lille.

Dans ce cadre, elle propose un tarif préférentiel pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes non imposables. Elle offre également la capacité aux communes de procéder au chargement en titre de transports des cartes Pass pass des personnes concernées par la mise à disposition d'un système de rechargement.

Ce dispositif est gratuit pour la commune. Cela lui permet d'apporter un service supplémentaire aux Sainghinois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la société ILEVIA annexée à la présente délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuelles annexes.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélançois, les jour, mois et an susdits.
Certifié exécutoire compte tenu
De la réception et de la Publication en Préfecture le 15/12/2023
Fait à Sainghin en Mélançois, le 15/12/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 79-12-2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,

Le 14 décembre à 20h00,

Date de convocation	06/12/2023
Date d'affichage	06/12/2023
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothee pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE « NPDC NUMERIQUE » - PROLONGATION DE FONCTIONNEMENT DES ENT « ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le Schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) dans sa dernière version en date de juin 2022 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert « La fibre Numérique 59/62 » tels que modifiés par délibération du 19 janvier 2022, et notamment l'article 4.2 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ;

Vu la délibération 2019-12 du 26 juin 2019 approuvant le cahier des Conditions Techniques, Administratives et Financières d'exercice de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » par le Syndicat mixte ;

Vu la délibération 2022-14 du 16 juin 2022 approuvant l'adhésion du Syndicat mixte au nouveau groupement de commande pour mise en œuvre, maintenance, exploitation et hébergement d'un ENT sur le territoire régional ;

Vu la délibération 2022-15 du 16 juin 2022 approuvant la convention de partenariat relative à l'ENT des Hauts-de-France ;

Considérant que, à la suite de la loi pour la refondation de l'École et de la République du 8 juillet 2013, la commune de Sainghin-en-Mélantois poursuit, aux côtés des autres collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que de l'État, l'objectif d'un développement du numérique éducatif des établissements scolaires, compte tenu de sa compétence en matière d'usages numériques ;

Considérant que l'ENT est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Éducation Nationale ;

Considérant que, sur le territoire des Hauts-de-France, une solution homogène d'ENT a été déployée pour tous les élèves, parents et enseignants, de la maternelle au lycée, grâce à un groupement de commandes entre les collectivités et établissements publics concernés, sur la base d'un marché qui prend fin en juin 2023 ;

Considérant que ces acteurs de l'ENT, convaincus de l'intérêt de cette solution, ont souhaité renouveler leur partenariat ainsi que le groupement de commandes pour conclure un nouveau marché, signé le 13 mars 2023 ;

Considérant que l'intervention du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique se fonde sur un transfert de compétence de la part des communes ou des EPCI compétents en matière de numérique éducatif pour les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que, à la suite d'une adhésion d'une commune compétent au Syndicat, ce dernier est en charge de la mise en œuvre de la compétence sur le territoire de la commune, en lien avec les collectivités locales dont relèvent les écoles qui sont équipées et l'Éducation Nationale, en contrepartie d'une contribution financière annuelle de la commune membre aux ressources du Syndicat, fixée par délibération du Comité syndical sur la base des critères prévus à la présente délibération et des missions réalisées par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire de la commune concernée ;

A titre d'information, cette contribution a été voté lors du conseil syndical du 15 juin 2023 et est composée de :

- Contribution forfaitaire de base : La couverture des charges induites par le coût de la plateforme, de l'application mobile et du coût administratif lié à l'exercice de la compétence, d'un montant de 1,30 € TTC par élève et par an (soit un coût estimé de 200 à 250 € annuel pour Sainghin en Mélantois) ;
- Contribution forfaitaire optionnelle : un accompagnement complémentaire facultatif de la commune par le Syndicat, forfaitaire, d'un montant de 0,30 € TTC par élève et par an ;
- Contribution spécifique optionnelle : un accompagnement complémentaire facultatif de la commune par le Syndicat, à la demande, d'un montant de 150 € TTC par demi-journée.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE le transfert de la compétence « Usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif » au syndicat mixte ouvert « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

DECIDE que le transfert de cette compétence sera effectif sans délai et au plus tard dès le rendu exécutoire de la délibération concordante du syndicat mixte ouvert « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » valant accord et adhésion de la commune de Sainghin en Mélantois et modification des annexes 1 et 2 de ses statuts ;

APPROUVE les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « Usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif » par le syndicat ;

DEMANDE à adhérer au syndicat mixte ouvert « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » ;

APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande Syndicat mixte « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » pour la compétence Espace Numérique de Travail dans les écoles, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

DECIDE le versement de la contribution annuelle obligatoire au syndicat mixte ouvert « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » ;

DESIGNE Madame Dorothee COMYN comme délégué titulaire et Monsieur VANNOUQUE Yves comme délégué suppléant, soit au comité syndical, soit au collège des communes désignant les représentants au comité syndical, conformément à l'article « 8.1 composition du comité syndical », figurant dans les statuts du syndicat mixte.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 80-12-2023



L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	06/12/2023
Date d'affichage	06/12/2023
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothee pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES – POLE ADOS ET CENTRE AERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement intérieur proposé en annexe de la présente délibération,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur pour encadrer l'organisation des activités extrascolaires,

Monsieur le Maire explique les grandes lignes du règlement intérieur proposé pour l'encadrement des activités périscolaires :

- Présentation du délégué
- Présentation des structures d'accueil extrascolaires : Pôle ados & centres aérés
- Modalités de fonctionnement
- Modalités d'inscription et de réservation
- Modalités tarifaires
- Modalités de « rupture d'accueil »
- Dispositions diverses

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'intervention de ses membres et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VALIDE le règlement intérieur des activités extrascolaires annexé à la présente délibération

PRECISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du rendu exécutoire de la présente délibération et pour les années scolaires suivantes.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 81-12-2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

Date de convocation	06/12/2023
Date d'affichage	06/12/2023
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothee pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : CONVENTION CAF – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 – POLE ADOS, CHARGE DE COOPERATION, FORMATIONS ET SEJOURS

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT),

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagne la commune dans l'organisation des formations d'animateurs et de directeurs de structures, de séjours pendant les vacances scolaires et de coordination des activités.

Ce partenariat est construit autour d'un diagnostic partagé des besoins du territoire et de la réponse apportée par la commune.

Pour ce faire, la CAF propose d'établir des conventions territoriales globales (CTG) dont les objectifs sont les suivants :

- Accueil adolescents :
 - Pérenniser l'offre existante sur la commune
 - Améliorer l'accessibilité tarifaire aux équipements
- Chargée de coopération CTG :
 - Accompagner le pilotage du projet de territoire
 - Accompagner la prise de décision des élus en matière de politiques familiales et sociales
- Formations BAFA-BAFD
 - Maintenir le soutien existant
 - Harmoniser les montants de financement sur un même territoire de compétence
- Séjours

Cette nouvelle forme de partenariat a vocation à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signé auparavant. Elle est donc un prolongement de la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF à la commune pour l'organisation de ces activités péri et extrascolaires.

Les modalités de calcul définies par la CAF ont déterminé une valeur de financement de l'heure d'activité organisée par la commune. Celle-ci est de 0.33 € de l'heure (à ajouter au 0.54 € de l'heure par le biais de la PSO).

Ce prolongement du financement, appelé Bonus Territorial, est mis en œuvre de la manière suivante :

- Accueil adolescents : 2 655 heures de base x 0.33 € soit un plafond de 876.15 € par an
- Chargée de coopération CTG : 0.22 ETP soit un plafond de 5 280 € par an
- Formations BAFA-BAFD : 27.92 € par session par stagiaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la CAF dont les différentes annexes sont jointes à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 82-12-2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

Date de convocation 06/12/2023	
Date d'affichage 06/12/2023	
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothee pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

I. **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS – ATSEM & ADJOINT TECHNIQUE**

Vu la délibération n° 52-09-2023 en date du 20/09/2023 portant sur la dernière modification du tableau des effectifs, Sous réserve de l'accord du Comité Social Territorial, sollicité le 06/12/2023, concernant la création du poste d'adjoint technique

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

D'ADOPTER l'ajout des emplois suivants au tableau des emplois :

Filière	Cadre d'emploi & Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Motif de création
Médico-sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe OU ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	2	Création d'emploi suite à un nouveau besoin
Animation	Adjoint d'animation	Temps complet	1	Création d'emploi suite à un nouveau besoin

Filière	Cadre d'emploi & Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Motif de création
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi

DE VALIDER le nouveau tableau des effectifs (annexé à la présente délibération) à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la proposition de créations d'emplois.

Annexe 1 – Tableau des effectifs modifié au 14/12/2023

TABLEAU DES EMPLOIS - MAIRIE DE SAINGHIN EN MELANTOIS - VERSION AU 14/12/2023						
SERVICE	EMPLOI	NATURE DE L'EMPLOI	HEURES	CAT.	EMPLOI PERMANENT	DUREE
Direction Administrative	Directeur Général des Services	Directeur Général des Services	35	A	Oui	
	Attaché	Directeur Général des Services	35	A	Oui	
	Attaché	Resp. Ressources humaines & Comptabilité	35	A	Oui	
	Rédacteur Principal 1ère classe		35	B	Oui	
	Rédacteur Principal 1ère classe	Resp. Aménagements, événementiels & élections	35	B	Oui	
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Marchés publics, Communication & Asso.	35	C	Oui	
	Adjoint Administratif Principal 2è classe		35	C	Oui	
	Adjoint Administratif Principal 2è classe	Régies périscolaires, gestion accueil & social	35	C	Oui	
	Adjoint Administratif		35	C	Oui	
	Rédacteur ou Adjoint Administratif	Agent accueil, état-civil & adjointe comptabilité	35	B/C	Oui	
	Rédacteur	Agent polyvalent état civil & RH	35	B	Oui	
	Adjoint Administratif	Agent polyvalent urbanisme & travaux	35	C	Oui	
	Adjoint Administratif	Agent accueil, secrétariat & cimetière	21,5	C	Oui	
	Direction Ecoles Animations	Animateur Principal 2è classe	Responsable Ecole, Animation & Entretien	35	B	Oui
ATSEM Principal 1ère classe		ATSEM	35	C	Oui	
ATSEM Principal 1ère classe ou 2ème classe		ATSEM	35	C	Oui	
ATSEM Principal 1ère classe ou 2ème classe		ATSEM	35	C	Oui	
Adjoint d'Animation Principal 2è classe		Accompagnement scolaire et périscolaire	35	C	Oui	
Adjoint Animation		Accompagnement scolaire et périscolaire	35	C	Oui	
Adjoint Animation		Accompagnement scolaire	35	C	Oui	
Adjoint Animation		Accompagnement scolaire	35	C	Non	01/09/23 au 31/01/24
Adjoint Animation		Accompagnement scolaire	35	C	Non	01/02 au 31/07/24
Adjoint animation		Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	
Adjoint animation		Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	
Adjoint animation		Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	
Adjoint animation		Agent d'animation polyvalent	35	C	Oui	
Adjoint animation		Agent d'animation polyvalent	35	C	Non	01/10/23 au 31/08/24
Adjoint animation		Agent d'animation polyvalent	35	C	Non	01/09/23 au 31/08/24
Adjoint Technique Principal 2è classe		Agent d'entretien & référent gestion stocks	35	C	Oui	
Adjoint Technique Principal 2è classe		Agent d'entretien & référent gestion stocks	26	C	Oui	
Adjoint Technique		Agent d'entretien & référent cantine	35	C	Oui	
Adjoint Technique		Agent d'entretien & référent cantine	24	C	Oui	
Adjoint Technique		Agent d'entretien & référent gestion stocks	26	C	Oui	
Adjoint Technique			15	C	Oui	
Adjoint Technique			24	C	Oui	
Adjoint Technique			24	C	Oui	
Adjoint Technique		22	C	Oui		
Direction Technique	Technicien principal de 2ème classe	Directeur des services techniques	35	B	Oui	
	Technicien		35	B	Oui	
	Agent de Maîtrise Principal	Agent service technique bâtiments	35	C	Oui	
	Agent de Maîtrise	Responsable bâtiments & réseaux	35	C	Oui	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique Principal 2è classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique Principal 2è classe	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Responsable espaces publics	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des bâtiments publics	35	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	28	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien & référent complexe sportif	35	C	Oui	
	Adjoint technique	Agent d'entretien	20	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent d'entretien	20	C	Oui	
	Adjoint Technique	Agent polyvalent des services techniques	35	C	Non	01/10/23 au 30/06/24
Adjoint Technique - Apprenti	Agent polyvalent des espaces verts	35	C	Non		

En vert, les postes à pourvoir
En orange, les ajouts de la nouvelle version
En bleu, les postes à supprimer

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 83-12-2023



L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 06/12/2023	
Date d'affichage 06/12/2023	
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothee pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE : ACCOMPAGNEMENT DES TEMPS SCOLAIRES

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel en prévision de l'accompagnement des temps scolaires du 1^{er} février au 31 juillet 2024

Sur le rapport de ses membres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Maire à créer un poste à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C chargé de l'accompagnement des ATSEM durant les temps scolaires du 1^{er} février au 31 juillet 2024.

PRECISE que les candidats devront justifier d'une expérience en animation périscolaire et être titulaires de diplômes relatifs à l'encadrement de la Petite Enfance.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 84-12-2023



L'an DEUX MIL VINGT TROIS,
Le 14 décembre à 20h00,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 06/12/2023	
Date d'affichage 06/12/2023	
En exercice	23
Présents	17
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves,

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, BOULANGE Virginie pour FONTAINE Christophe, COMYN Dorothee pour BERLAK Colette, LADEN Monique pour OSSELIN Florence, TIMMERMAN Guillaume pour VANDORPE Damien, VILAIN Elisabeth pour WYTS Xavier.

Secrétaire de séance : TOURNON Marie-José

OBJET : RE-EXAMEN DE LA MISE EN PLACE DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu la délibération n° 68-11-2023 en date du 16 novembre 2023 portant sur la mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables,

La Métropole Européenne de Lille a transmis de nouvelles informations aux communes concernant l'organisation de la procédure de mise en place des ZAENR. Il est désormais possible de délibérer sur ces zonages jusqu'au printemps 2024.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire précise que la proposition initiale de la commune peut être revue, notamment dans les zones d'activités économiques du CRT-PAM et de la Haute Borne.

Il propose donc de remettre à l'étude ce dossier en organisant une phase de concertation publique au premier trimestre 2024.

Le Conseil Municipal, après l'intervention de ses membres et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte la proposition de remise à l'examen des ZAENR pour les zones d'activités économiques du CRT-PAM et de la Haute Borne.

AFFAIRES DIVERSES

CONSEILLERS MUNICIPAUX	POUVOIR A	SIGNATURE DE LA PERSONNE PRESENTE EN REUNION
BERLAK Colette		
BOULANGE Virginie		
COMYN Dorothée		
DELBART Jacques		
DERISQUEBOURG Laurence	BERLAK Colette	
DUCROCQ Jacques		
FONTAINE Christophe		
GORRILLOT Jean-Pierre		
LADEN Monique		
LAFAGES Thérèse		
LEMAHIEU Robert		
MARGUERITE Corinne	VANNOUQUE Yves	
MAZINGARBE Jean-Claude		
OCHIN Jean-François		
OSSELIN Florence		
PREVOT Erick		
SCRIVE Anne-Marie		
TIMMERMAN Guillaume		
TOURNON Marie-José		
VANDORPE Damien		

VANNOUQUE Yves		
VILAN Elisabeth	BOULANGE Virginie	
WYTS Xavier		